



Montréal, le 16 juin 2015

Mathieu-Poulin, Roch
600, Alain, app. 204
Québec QC G1X 4J9

MATR09057005

Monsieur,

Nous vous informons que vous n'avez pas réussi le cours:

201-203-RE **Calcul II (A-2013)**

Vous avez obtenu la note de:

33.50 /100.00 soit 34% à l'examen écrit

Selon les règles du Cégep à distance, vous devez obtenir **au moins 50% des notes allouées à chacun des examens et** une note cumulative de 60% pour réussir le cours. Vous avez obtenu, par l'addition des notes de vos devoirs 34.5/70.0 et de votre examen 13.8/30.0, une note globale de 52%. 

La note inscrite sur votre bulletin correspond au cumul des notes de vos devoirs et examens, jusqu'à un maximum de 55%. 

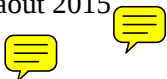
En conséquence, nous vous émettons un bulletin cumulatif portant la mention échec.

Cependant, compte tenu de votre résultat final vous êtes admissible à un examen de reprise.

Selon les règles du Cégep à distance, vous devez obtenir une note égale ou supérieure à 60% pour réussir votre examen de reprise. Veuillez consulter le guide Accueil et directives pour plus d'information concernant la note finale. Des frais de 40 \$ sont exigés pour l'inscription à l'examen.

Pour vous inscrire à l'examen de reprise, rendez-vous dans l'environnement d'apprentissage Web du Cégep à distance, sous la section «Mes cours», sélectionnez votre cours, cliquez sur «S'inscrire à l'examen de reprise» et inscrivez-vous. Notez qu'un délai de neuf jours est obligatoire entre l'inscription et la passation d'un examen écrit. Aucune exception n'est acceptée.

Vous devez passer l'examen de reprise dans les deux mois suivant la date de la présente lettre, soit au plus tard le 15 août 2015.



Pour récupérer votre bulletin, sélectionnez le service Bulletin dans le menu **MON DOSSIER**, puis cliquez sur Bulletin officiel.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur adjoint
Service du cheminement et de l'organisation scolaires